

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 7 avril 2026

Convocation du 30/03/2026

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 15

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 10/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Sébastien LAFOURCADE

Présents : Florian STEPHAN, Anne MAYER, Daniel CHAUVIN, Sylvie TALUAU, Stéphane BRIEND, Myrienne BOUTIN-VINEE, Dominique PILLIER, Sylvie VIRIEUX, Chrystel GUEROS, Laure BOUILLEAU, Frédéric BRUERE, Sébastien LAFOURCADE, Isabelle JOREAU, Loïc PEMZEC et Vincenzo AGRELO.

Absents : Néant

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2026-17 SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU PAYS ALLONNAIS (SIVM) DESIGNATION DES DELEGUES

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays Allonnais (SIVM) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- Monsieur Florian STEPHAN en qualité de délégué titulaire ;
- Madame Laure BOUILLEAU en qualité de délégué titulaire ;

Délégué suppléant :

- Madame Myrienne BOUTIN-VINEE en qualité de délégué suppléant ;

Pour copie certifiée conforme,

la BREILLE-LES-PINS, le 10/04/2026

Le Maire,

Florian STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission

en Sous-préfecture de Saumur, le 10/04/2026

Et de la mise en ligne le 10/04/2026

Le secrétaire

